



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 22.7.2026
COM(2026) 650 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

sur le socle européen des droits sociaux

{SWD(2026) 650 final}

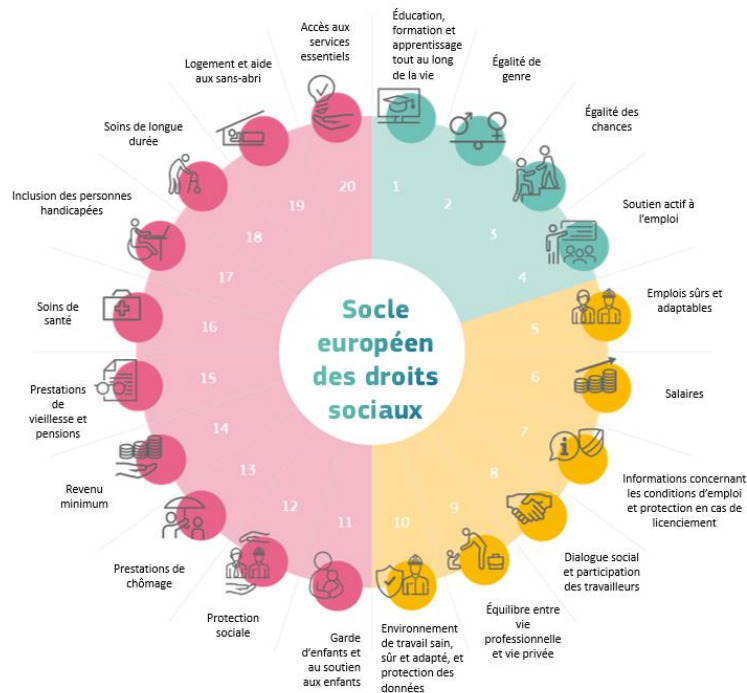
Communication sur le socle européen des droits sociaux

Introduction

L'Union européenne repose sur la conviction que le progrès social et la dignité humaine constituent le fondement d'une société juste, démocratique et résiliente. L'article 3 du traité sur l'Union européenne fixe à l'Union l'objectif d'une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et s'inscrit dans une lignée qui va de la vision de prospérité partagée du traité de Rome à la vision sociale définie dans la charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs de 1989 et réaffirmée dans la charte des droits fondamentaux. Cet engagement inébranlable envers les valeurs et les principes de l'Union a façonné une Europe qui aspire à montrer la voie au niveau mondial en matière de solidarité, d'égalité et de bien-être des citoyens.

Le socle européen des droits sociaux constitue le cadre de référence de l'Europe sociale. Ce socle a été proclamé pour guider le modèle social européen, qui est une véritable réussite et a fait de l'UE un des meilleurs endroits au monde pour vivre, travailler et étudier. Il reste le bouclier social de l'UE et sa boussole pour l'équité à une époque marquée par des transformations rapides et des défis, mais aussi par de nombreuses possibilités. Il rappelle en permanence le type d'Europe que l'Union cherche à construire: une Europe qui protège ses citoyens et leur donne les moyens d'agir.

Proclamés conjointement en 2017 par le Parlement européen, le Conseil et la Commission, **les 20 principes du socle européen des droits sociaux ont établi un cadre commun visant à promouvoir les droits sociaux et à améliorer les conditions de vie et de travail dans toute l'Union européenne.** Le plan d'action de 2021, approuvé lors du sommet social de Porto, a traduit ces principes en initiatives concrètes visant à renforcer le tissu social de l'UE, en proposant 75 actions et trois grands objectifs pour 2030. Ce plan d'action a également permis de réaffirmer l'engagement de l'Union en faveur des droits fondamentaux et de la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.



Ce socle a orienté les mesures prises au niveau de l'UE et dans les États membres, prouvant ainsi son utilité en tant que bouclier en temps de crise et boussole pour nous aider à traverser les transformations auxquelles l'UE est confrontée, comme l'a confirmé la déclaration de La Hulpe de 2024. La pandémie de COVID-19, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et la crise énergétique et du coût de la vie qui en a découlé ont mis à rude épreuve le tissu social de l'UE. Pourtant, grâce à la solidarité de l'UE et à des instruments efficaces de réaction aux crises, tels que [SURE](#), la [facilité pour la reprise et la résilience](#) et [les fonds de la politique de cohésion](#), ainsi qu'à des investissements et des réformes aux niveaux national et régional, l'Union a su gérer collectivement ces chocs tout en préservant l'emploi, les compétences et la protection sociale. Toutefois, aujourd'hui, les défis évoluent: les tensions géopolitiques, la situation générale en matière de sécurité, les frictions commerciales, le recul de la démocratie et la fragmentation de la coopération internationale exigent que l'Europe renforce sa résilience de l'intérieur.

Ce socle et ses principes restent plus pertinents que jamais, voire davantage, alors que nous devons anticiper, préparer et gérer les changements structurels. Les évolutions démographiques, mises en évidence dans le rapport de la Commission de 2026 intitulé [«Demographic transformation in the EU: understanding change and adapting to its consequences»](#) (La transformation démographique dans l'UE: comprendre le changement et s'adapter à ses conséquences), accélèrent les mutations au sein de la main-d'œuvre et de la société de l'UE. Les transitions numérique et écologique, dans un contexte marqué par des défis géopolitiques mondiaux et des préoccupations en matière de sécurité, redéfinissent également l'industrie européenne, ainsi que les besoins en matière d'emplois et de compétences. La gestion de ces mutations nécessite un cadre réglementaire permettant aux entreprises d'investir et de se développer, ainsi que des systèmes d'éducation et de formation dotant chacun des compétences recherchées, l'accès à des services de qualité et abordables,

notamment pour soutenir un marché du travail inclusif, et des systèmes solides de protection sociale et d'inclusion sociale. Afin de favoriser cet équilibre, comme l'affirme la [feuille de route «Une Europe, un marché»](#), la politique industrielle européenne doit être élaborée «d'une manière qui respecte le socle européen des droits sociaux afin de créer une transition juste garantissant des emplois de qualité et ne laissant personne de côté».

Le socle continue également d'orienter l'action extérieure de la Commission en promouvant des normes sociales et du travail élevées au-delà des frontières de l'UE. S'appuyant sur le plan d'action de 2021, la Commission renforce son engagement multilatéral, promeut le travail décent et une conduite responsable des entreprises dans les chaînes de valeur mondiales, et aide les pays partenaires à aligner leurs politiques en matière d'emploi, de compétences et d'affaires sociales sur les principes du socle. Référence essentielle pour les pays candidats à l'adhésion et les pays du voisinage¹, le socle promeut le modèle social de l'UE tout en offrant un cadre propice au dialogue, à la coopération et à l'apprentissage mutuel.

À l'approche du 10^e anniversaire de la proclamation du socle, la présente communication vise à approfondir encore la mise en œuvre de celui-ci. Elle dresse le bilan des progrès accomplis à ce jour et recense les priorités concrètes pour lesquelles des mesures supplémentaires sont nécessaires afin d'anticiper et de concrétiser les possibilités offertes par les transformations auxquelles l'UE est confrontée. La présente communication propose des actions ciblées supplémentaires qui complètent le plan d'action de 2021 et apporteront une valeur ajoutée concrète, conformément à l'engagement de l'UE en faveur de la simplification et de la mise en œuvre. Elle trace également la voie pour une réflexion stratégique plus approfondie, ainsi que pour l'anticipation et la gestion des changements structurels. Le coût de l'inaction étant bien supérieur à celui de l'investissement, l'intégration des considérations sociales dans tous les domaines d'action est essentielle pour la prospérité et la compétitivité de l'Europe.

1. Progrès réalisés depuis le plan d'action de 2021 concernant les grands objectifs pour 2030

Le plan d'action de 2021 a fixé trois grands objectifs au niveau de l'UE, assortis de sous-objectifs, à atteindre d'ici 2030²:

- **au moins 78 % des personnes âgées de 20 à 64 ans devraient occuper un emploi, par rapport à 2019:**
 - réduire au moins de moitié l'écart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes;
 - accroître l'offre d'éducation et d'accueil formels de la petite enfance (EAPE);
 - réduire le taux de jeunes âgés de 15 à 29 ans ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) de 12,6 % (en 2019) à 9 %.

¹ Également dans le cadre du pacte pour la Méditerranée.

² Le plan d'action de 2021 a également défini différents sous-objectifs, qui sont présentés plus en détail dans un document de travail des services de la Commission.

- **au moins 60 % des adultes devraient participer à des activités de formation chaque année:**
 - au moins 80 % des personnes âgées de 16 à 74 ans devraient posséder des compétences numériques élémentaires;
 - le décrochage scolaire devrait encore être réduit et la participation au deuxième cycle de l'enseignement secondaire accrue.
- **au moins 15 millions de personnes de moins exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, par rapport à 2019:**
 - ce chiffre devrait inclure au moins 5 millions d'enfants.

Ces objectifs ont été approuvés par les dirigeants de l'UE lors du [sommet social de Porto de mai 2021](#), puis transposés dans les objectifs nationaux. Les progrès accomplis dans la réalisation des grands objectifs ont été inégaux³, avec des disparités régionales et territoriales persistantes. Les tendances au niveau de l'UE sont les suivantes:

- Avec un taux de **76,1 % en 2025**, l'UE est en bonne voie pour atteindre son **objectif en matière d'emploi**. L'[écart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes](#) s'élève désormais à 9,6 points de pourcentage, ce qui représente une légère baisse de 1,3 point de pourcentage depuis 2021. Toutefois, les [prévisions économiques du printemps 2026](#) font état d'un ralentissement de la demande de main-d'œuvre, qui pourrait freiner ces progrès dans les années à venir. Les taux d'emploi de certains groupes spécifiques présentent un tableau contrasté (par exemple, un [écart du taux d'emploi persistant chez les personnes handicapées](#), de 24,2 points de pourcentage en 2025, et un [écart du taux d'emploi chez les Roms](#) de 21 points de pourcentage en 2024).
- Des efforts supplémentaires importants sont nécessaires pour atteindre l'**objectif fixé en matière de compétences**. Le taux de participation des adultes à la formation s'élevait à **39,5 % en 2022**, alors que l'objectif était de 60 %.
- Des progrès supplémentaires sont également nécessaires en ce qui concerne l'**objectif fixé en matière de réduction de la pauvreté**. Le nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE a diminué d'environ **3,5 millions** entre 2019 et 2025, ce qui est en deçà de l'objectif de réduction fixé à 15 millions.

Les grands objectifs ne sont pas hors de portée, mais leur réalisation exigera des efforts de mise en œuvre plus soutenus tant au niveau de l'Union européenne qu'à celui des États membres. Les progrès réalisés concernant les sous-objectifs sont présentés dans le document de travail des services de la Commission qui accompagne la communication. La Commission continuera à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Union pour 2030. La lutte contre la pauvreté nécessite une élaboration des politiques fondées sur des données et des éléments probants, étayés par des indicateurs comparables et de haute qualité.

Si l'on observe une évolution positive du taux d'emploi, des efforts supplémentaires restent nécessaires en matière de qualité de l'emploi, en mettant l'accent sur des emplois bien

³ Les progrès réalisés concernant les trois grands objectifs pour 2030 font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre du [rapport conjoint sur l'emploi](#).

rémunérés offrant des perspectives d'épanouissement personnel et professionnel, d'autonomie et de sens, au sein d'un environnement de travail adaptatif. Cela englobe des salaires équitables, la sécurité de l'emploi, la sécurité et la santé au travail, le bien-être au travail, la protection sociale, l'égalité de genre et l'égalité des chances. La [feuille de route pour des emplois de qualité de 2025](#) a défini les mesures politiques visant à favoriser des emplois de qualité dans une économie compétitive.

Actions:

- La Commission renforcera le suivi de la qualité de l'emploi dans l'UE sur la base du **cadre actualisé de suivi de la qualité de l'emploi** du Comité de l'emploi (COEM), notamment dans le [rapport conjoint sur l'emploi](#) (RCE).
- Dans le prolongement des travaux déjà engagés, la Commission lancera, par l'intermédiaire du Comité de l'emploi et en collaboration avec les parties prenantes concernées, une consultation des États membres sur un éventuel nouvel objectif en matière de qualité de l'emploi au-delà de 2030.
- La Commission présentera un **acte législatif sur des emplois de qualité** (T4 2026).
- Comme annoncé dans la [stratégie européenne de lutte contre la pauvreté](#), afin d'améliorer le suivi de la pauvreté, la Commission proposera de nouveaux indicateurs destinés à mesurer l'incidence des facteurs liés à l'accessibilité financière et à refléter les différentes dimensions de la pauvreté, dans le but de parvenir à un accord sur ces indicateurs d'ici 2028. Sous réserve d'un accord avec le conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) et ses comités consultatifs, un réexamen des indicateurs connexes dans le tableau de bord social pourrait être mené en vue de renforcer l'analyse pertinente dans le [cadre de convergence sociale](#).

2. Plan d'action de 2021: mise en œuvre et réalisation des objectifs

Le [plan d'action de 2021](#) a été mis en œuvre grâce à un effort collectif des institutions de l'UE, des États membres, des autorités régionales et locales, des partenaires sociaux, de la société civile et d'autres parties prenantes. La dynamique politique a été renforcée lors du [sommet social de Porto](#) (mai 2021), où les dirigeants de l'UE ont approuvé les grands objectifs et réaffirmé leur soutien au socle européen des droits sociaux. Cette dynamique a été encore renforcée par la [déclaration de La Hulpe](#) (avril 2024), qui a souligné le rôle du socle en tant que boussole sociale de l'Europe et a appelé à la poursuite de sa mise en œuvre dans le contexte des transitions écologique, numérique et démographique. Le [pacte pour le dialogue social européen \(2025\)](#) a renouvelé l'engagement à renforcer le dialogue social et à relever les principaux défis liés au marché du travail et à l'économie.

La dernière étape du plan d'action consistait en son propre examen. À cette fin, la Commission a mené en 2025 de vastes consultations internes et externes, parallèlement à une évaluation analytique des progrès réalisés dans la mise en œuvre des 75 initiatives. L'objectif était de

dresser le bilan des réalisations, de recenser les lacunes restantes et de définir les priorités pour l'avenir.

Les conclusions font état de progrès tangibles depuis la proclamation du socle il y a près de dix ans. De nouveaux droits sociaux et de nouvelles protections ont été codifiés et mis en œuvre dans toute l'Union européenne, avec des avancées, bien qu'inégales, vers la réalisation des trois grands objectifs. Toutefois, l'examen a également mis en évidence des lacunes persistantes dans la mise en œuvre et la nécessité d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives clés. Le renforcement de la mise en œuvre relève d'une responsabilité partagée entre les niveaux européen, national, régional et local, les partenaires sociaux et la société civile jouant un rôle central. Les conclusions de cet examen sont détaillées dans le document de travail des services de la Commission accompagnant la présente communication.

3. Renforcer la mise en œuvre du socle

Depuis l'adoption du plan d'action en 2021, le contexte dans lequel s'inscrivent les politiques sociales et de l'emploi a radicalement changé. À l'issue de la consultation et de l'analyse menées, la Commission a recensé trois points sensibles qui nécessitent d'urgence une attention supplémentaire. Ces points viennent compléter les initiatives existantes et en cours de la Commission en matière d'emploi, de compétences, de mobilité et de lutte contre la pauvreté, en renforçant leur mise en œuvre et en mettant l'accent sur des défis nouveaux et en constante évolution.

3.1 Coût de la vie et accessibilité financière

Ces dernières années, le coût de la vie est devenu la principale préoccupation des Européens. Le coût élevé du logement, de l'alimentation, de l'énergie, des transports et d'autres biens et services essentiels pèse lourdement sur le niveau de vie, l'inclusion sociale et la sécurité économique, en particulier pour les ménages en situation de vulnérabilité et les jeunes. Le coût de la vie a également des répercussions sur la résilience démocratique étant donné que la précarité persistante des revenus, le sentiment d'injustice et la réduction des possibilités peuvent affaiblir la confiance dans les institutions et alimenter la fragmentation sociale.

À l'avenir, de nouveaux défis pourraient accentuer encore la pression sur les ménages, ce qui risquerait d'aggraver davantage la pauvreté et l'exclusion sociale. La croissance de l'emploi devrait rester positive, mais ralentir pour s'établir à 0,3 % en 2026 et à 0,4 % en 2027, tandis que les récents développements géopolitiques, notamment les tensions militaires et les changements dans les flux commerciaux mondiaux, risquent de générer des pressions inflationnistes supplémentaires. Les ménages à faibles revenus sont particulièrement exposés à ces pressions. Disposer d'une vue d'ensemble plus détaillée de l'incidence de la hausse du coût de la vie sur les différents groupes de la société pourrait permettre de mieux suivre la situation des différents groupes confrontés à la pauvreté, ainsi que celle des femmes.

Favoriser l'accès au marché du travail et à des emplois de qualité constitue une voie évidente pour sortir de la crise du pouvoir d'achat. Alors que le taux d'emploi dans l'UE atteint un niveau record, un réservoir considérable de talents inexploités reste en marge du

marché du travail. En 2025, [près de 50 millions de personnes](#) en âge de travailler se trouvaient en dehors de la population active, aux côtés de 12 millions de chômeurs et de 6,5 millions de travailleurs sous-employés (y compris les travailleurs à temps partiel, en particulier les femmes) qui souhaitent travailler à temps plein mais ne parvenaient pas à trouver de telles offres. Les femmes représentent la plus grande part de la non-participation, avec environ 32 millions de personnes en âge de travailler qui se trouvaient en dehors du marché du travail. Leur participation au marché du travail est fortement influencée par les inégalités entre les genres, notamment la répartition inégale des responsabilités familiales et des tâches de soins, ainsi que par la disponibilité et la qualité des services de soins.

Faciliter le passage de l'inactivité au travail est non seulement important pour l'inclusion sur le marché du travail et la compétitivité, mais constitue également l'un des outils les plus efficaces pour réduire la pauvreté et l'exclusion. L'intégration d'un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail contribue directement à la croissance du PIB, réduit les pénuries de compétences et élargit l'assiette fiscale et celle des cotisations sociales nécessaires au maintien des systèmes de protection sociale européens. Afin d'étudier d'éventuelles mesures supplémentaires, dans le plein respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité dans ce domaine, la Commission lance donc la première phase de consultation des partenaires sociaux de l'UE sur l'orientation possible d'une action de l'UE relative à l'activation des personnes qui se heurtent à des obstacles importants à l'emploi.

Les services publics de l'emploi continuent de jouer un rôle central grâce à un accompagnement personnalisé, à l'évaluation des compétences, à des mesures d'activation et à la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi. La Commission présentera en 2026 un rapport d'évaluation sur le [réseau européen des services publics de l'emploi](#) et, en fonction de ses conclusions, proposera la poursuite des activités du réseau. Le **dialogue social** restera également essentiel pour anticiper les besoins en compétences, recenser les obstacles à la participation au marché du travail et élaborer des solutions adaptées aux réalités sectorielles.

La [directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne](#), en vigueur depuis 2022, a constitué une avancée décisive pour garantir des conditions de travail équitables. Elle a établi un cadre commun visant à garantir le caractère adéquat des salaires minimums légaux et à promouvoir la négociation collective en matière de fixation des salaires. Depuis son adoption, les salaires minimums ont considérablement augmenté dans toute l'UE, notamment dans les pays où ils étaient les plus bas. Cela a contribué à améliorer les salaires et le niveau de vie de nombreux travailleurs: les taux de pauvreté au travail ont diminué de manière constante, passant d'un pic de 9,6 % en 2016 à 8,3 % en 2025. De plus amples informations figurent dans le rapport de suivi publié parallèlement à la présente communication.

Le logement est apparu comme un défi particulièrement aigu, notamment dans les zones urbaines. Dans de nombreuses régions, les coûts du logement ont augmenté plus rapidement que les revenus, ce qui limite l'accès à des logements abordables et de qualité et nuit à la mobilité professionnelle et éducative, à la constitution de familles ainsi qu'à la cohésion sociale et territoriale. La demande de logements sociaux a pris de l'importance dans un contexte d'investissements publics et privés limités dans le logement abordable. Dans le cadre de la

stratégie européenne de lutte contre la pauvreté présentée le 6 mai dernier, une proposition de [recommandation du Conseil sur la lutte contre l'exclusion en matière de logement](#) met l'accent sur les solutions à long terme et la prévention pour lutter contre l'exclusion liée au logement et le sans-abrisme. Elle promeut également davantage de logements sociaux et abordables, en mettant l'accent sur une approche centrée sur les personnes. Le [plan européen pour des logements abordables](#) définit une stratégie visant à lutter contre la crise du logement à l'échelle européenne. Il vise à accroître l'offre de logements, à stimuler les investissements et les réformes, ainsi qu'à soutenir les populations et les zones les plus touchées. La Commission prépare actuellement l'**acte législatif sur le logement abordable**, afin d'aider les pouvoirs publics à recenser les zones tendues en matière de logement et de leur permettre de prendre des mesures pour protéger et promouvoir l'accessibilité financière du logement dans ces zones. La [recommandation du Conseil](#) récemment adoptée sur le nouveau Bauhaus européen (NBE) encourage les États membres à aligner leurs politiques nationales sur une approche intégrée de la conception et de la transformation des bâtiments, des quartiers et des espaces publics. Les États membres devraient recourir à toutes les possibilités de financement disponibles, notamment au moyen des fonds de cohésion et du [Fonds social pour le climat](#), afin de soutenir le logement abordable et social. Ils sont invités à intégrer la dimension du logement dans les autres politiques ou domaines pertinents, notamment la protection sociale, l'égalité, l'emploi, le développement urbain, rural et régional, la cohésion territoriale, la recherche et le développement, ainsi que les soins de santé⁴. La Commission publiera en 2027 une étude sur les inégalités et la discrimination en matière de logement, ainsi qu'un train de mesures de simplification en matière de logement, qui contribuera à faciliter l'offre de logements abordables.

La précarité alimentaire est également une préoccupation croissante au sein de l'UE, la part de la population de l'UE qui n'a pas les moyens de s'offrir un repas à base de viande, de poulet, de poisson (ou d'un équivalent végétarien) un jour sur deux étant passée de 6,8 % en 2019 à 8,5 % en 2025, avec toutefois d'importantes disparités entre les États membres. La Commission publiera en 2026 une étude sur le caractère abordable des denrées alimentaires dans l'UE et lancera un projet pilote sur l'accès à l'alimentation.

La [précarité énergétique](#) continue de toucher des millions d'Européens. En 2024, 9,2 % des ménages de l'UE n'étaient pas en mesure de [chauffer correctement](#) leur logement, tandis qu'en 2026, 26 % d'entre eux ne parvenaient pas à [rafraîchir](#) confortablement leur logement en été. Les rénovations énergétiques ou l'accès à des solutions d'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables constituent les moyens les plus efficaces de s'attaquer aux causes profondes de la précarité énergétique et de prévenir la vulnérabilité. Le [train de mesures sur l'énergie citoyenne](#), adopté par la Commission en mars 2023, souligne l'importance de lutter contre la précarité énergétique dans l'UE en mettant l'accent sur la protection et l'autonomisation des consommateurs.

La [précarité en matière de transport](#), entendue comme l'incapacité ou la difficulté à assumer les coûts des transports privés ou publics, ou encore le manque d'accès aux services de

⁴ [Projet de conclusions du Conseil sur le logement: évolution démographique et élaboration des politiques.](#)

transport, **constitue un autre défi majeur**: 21 % des ménages exposés au risque de pauvreté sont confrontés à des coûts de transport inabordables. La décarbonation et une action climatique forte comptent parmi les moyens les plus efficaces de réduire les coûts élevés de l'énergie et des transports, rendant ainsi les services essentiels plus abordables, tout en renforçant l'indépendance énergétique de l'Europe. Dans ce contexte, les investissements financés par les recettes issues de la vente des quotas du système d'échange de quotas d'émission via le Fonds social pour le climat, ainsi que les mesures et réformes pertinentes en matière d'action climatique⁵, constituent de bons exemples.

L'accès aux services essentiels, inscrit dans le socle, constitue une dimension cruciale, mais souvent négligée, de l'accessibilité financière. Même lorsque ces services existent, des obstacles tels que des coûts élevés, la distance géographique, les formalités administratives ou le manque d'information excluent souvent certaines personnes, en particulier celles qui se trouvent en situation de vulnérabilité. Il est essentiel de combler ces lacunes pour assurer la cohésion sociale, car les inégalités d'accès aggravent les disparités territoriales. Les services d'intérêt économique général (SIEG) jouent un rôle fondamental dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale. En vertu des règles de l'UE en matière d'aides d'État révisées en 2025, les États membres peuvent envisager d'accorder des compensations pour la fourniture de SIEG en matière de logement abordable et social, d'accès au marché du travail et de réinsertion professionnelle, ou encore de prise en charge et d'inclusion sociale des groupes vulnérables, y compris les services d'accessibilité et les technologies d'assistance destinés aux personnes en situation de handicap. Les États membres devraient associer ces outils à des stratégies plus larges, telles que la recommandation du Conseil relative à la mise en place de conditions-cadres pour l'économie sociale (2023), afin de garantir l'accès universel et l'équité territoriale.

S'appuyant sur la stratégie européenne en matière de soins (septembre 2022), la Commission s'attachera à mettre en place un cadre plus cohérent pour relever les défis liés au personnel soignant dans le domaine des soins de longue durée et présentera un **pacte européen en matière de soins** en 2027. En renforçant l'offre et l'accès aux services de soins, cette initiative contribuera à la compétitivité de l'Europe, en allégeant la charge qui pèse sur les aidants informels et en stimulant la création d'emplois dans le secteur ainsi que les investissements dans les technologies numériques au service tant des aidants que des personnes dépendantes.

Actions:

- La Commission lancera la **première phase de consultation des partenaires sociaux de l'UE sur l'orientation possible de l'action de l'Union concernant l'activation** des personnes confrontées à des obstacles importants à l'emploi, y compris en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de possibilités sur le marché du travail (parallèlement à la présente communication).

⁵ Afin de renforcer la base factuelle, le Centre commun de recherche de la Commission a mis au point des indicateurs d'accessibilité à haute résolution, disponibles via le pôle européen de lutte contre la précarité en matière de transport, afin de recenser les zones de l'Union européenne où la faiblesse des liaisons de transport limite l'accès aux services essentiels.

- La Commission présentera l'**acte législatif sur le logement abordable** (T3 2026) visant à aider les pouvoirs publics à recenser les zones confrontées à des difficultés en matière de logement et à leur permettre, dans le plein respect du principe de subsidiarité, de prendre des mesures pour protéger et promouvoir l'accessibilité au logement dans ces zones, ainsi qu'un train de mesures de simplification en matière de logement (2027).
- La Commission présentera un **pacte européen en matière de soins** (2027).
- La Commission présente un **rapport de suivi sur la directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne** (parallèlement à la présente communication).

3.2 Intelligence artificielle (IA): l'avenir du travail et une prospérité partagée

Le développement et l'adoption rapides de l'intelligence artificielle (IA), accélérés par l'émergence de l'IA générative depuis 2022, **transforment les marchés du travail et la société dans son ensemble**. Cette évolution offre d'énormes possibilités en matière d'innovation, de productivité, d'apprentissage et de croissance, mais soulève également d'importantes questions critiques concernant l'avenir des emplois, de l'éducation, des compétences, de l'inclusion sociale et des droits fondamentaux. Dans l'UE, en 2025, près de 20 % des entreprises utilisaient une forme ou une autre d'IA générative, et 61 % des travailleurs européens estiment qu'ils auront besoin de nouvelles compétences pour suivre le rythme de l'IA d'ici 2029, alors que seuls 15 % d'entre eux ont bénéficié d'une formation à ce jour, comme l'a révélé une [enquête du Cedefop](#).

L'Europe doit être prête à faire face à ces changements profonds, en veillant à ce que les citoyens, les travailleurs et les entreprises tirent pleinement parti du potentiel de l'IA. Comme le souligne la [déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique](#), une transformation numérique centrée sur l'humain est essentielle pour garantir que les technologies numériques respectent les droits fondamentaux et les valeurs européennes. Les droits sociaux, fondés sur les principes du socle, sont au cœur de cette transformation.

En ce qui concerne l'incidence **de l'IA sur la demande de main-d'œuvre et l'organisation du travail**, les effets globaux au sein de l'UE semblent pour l'instant limités, même si certains groupes, [notamment les jeunes](#) occupant des postes de début de carrière, risquent de voir le rythme des embauches ralentir dans certains secteurs et certaines professions. L'IA devrait accélérer la croissance de l'emploi: en 2025, les [entreprises recourant largement à l'IA](#) avaient environ 4 points de pourcentage de chances supplémentaires d'avoir augmenté leurs effectifs par rapport à celles qui n'y avaient pas recours. Ces gains en matière d'emploi devraient se concentrer dans certaines professions. L'IA peut également transformer les emplois existants et les exigences en matière de compétences, notamment les [compétences numériques et non techniques](#). Toutefois, les tendances restent volatiles et doivent être mieux comprises. Comme le souligne la [stratégie pour l'application de l'IA](#), les priorités clés comprennent l'amélioration

des compétences et la reconversion professionnelle, ainsi que le soutien aux transitions sur le marché du travail grâce à des politiques d'activation efficaces et à une protection adéquate des revenus. Dans ce contexte, la Commission continue de développer des outils d'analyse en temps réel du marché du travail et d'alerte précoce.

Outre l'IA et ses effets, le marché du travail parallèle et les tendances démographiques dans l'UE mettent à l'avant-plan les «moteurs d'emplois», c'est-à-dire **les secteurs ayant un fort potentiel de création d'emplois**, une demande croissante de personnel et des besoins de remplacement élevés, notamment les secteurs des soins de longue durée, des soins de santé, de la construction, des services sociaux, de l'économie circulaire et des technologies propres. Il importe de donner aux travailleurs les moyens de saisir les nouvelles occasions qui se présentent et d'améliorer la productivité: les décideurs politiques, les prestataires d'enseignement et de formations, les services publics de l'emploi et les partenaires sociaux doivent agir collectivement à cet effet. Pour qu'ils soient attrayants et pérennes, il sera essentiel de veiller à ce que les emplois créés soient des emplois de qualité.

Par ailleurs, l'IA peut contribuer à renforcer les services publics. En matière d'emploi, les outils de profilage et de mise en correspondance de l'offre et de la demande fondés sur l'IA peuvent aider les services publics de l'emploi à fournir une aide plus ciblée, par exemple à faire en sorte que l'offre corresponde mieux à la demande, à offrir un soutien plus personnalisé et à détecter plus rapidement les secteurs qui risquent d'être touchés par le chômage. L'IA peut également améliorer la validation des compétences et l'adéquation de celles-ci avec le marché de l'emploi. Elle peut améliorer l'état de préparation en matière de santé et soutenir les systèmes de soins de santé et de soins de longue durée soumis à des pressions croissantes en raison du vieillissement démographique, en particulier dans les zones où il est difficile de garantir un accès adéquat aux services essentiels. En améliorant les diagnostics, la prestation de services et l'efficacité de la gestion administrative, l'IA peut contribuer à améliorer le sort des citoyens tout en rendant les systèmes de protection sociale plus efficaces et pérennes.

Cependant, mal conçue et mal utilisée, **l'IA peut également susciter de grandes inquiétudes en matière d'égalité des chances et d'inclusion.** Le recours à l'IA sur le marché du travail et dans les administrations publiques expose à un risque de biais algorithmiques, notamment de biais dérivés des données utilisées pour «entraîner» les systèmes d'intelligence artificielle, susceptibles de renforcer les inégalités et la discrimination auxquels sont confrontés certains groupes de population, en particulier si les systèmes d'IA n'ont pas été conçus et déployés conformément au règlement sur l'intelligence artificielle (ci-après le «règlement sur l'IA»⁶). La

⁶ Les outils de profilage et de mise en correspondance de l'offre et de la demande fondés sur l'IA seront souvent considérés comme étant des systèmes d'IA à haut risque au titre de l'annexe III, points 4 et 5, du règlement sur l'IA. Dans ce contexte, les fournisseurs de systèmes d'IA à haut risque seront soumis à des obligations strictes visant à garantir, entre autres, que leurs systèmes ne présentent pas de risque pour les droits fondamentaux, qu'ils sont précis et non biaisés et peuvent être contrôlés de manière adéquate. Les déploiements de systèmes d'IA à haut risque sont en outre soumis à des obligations appropriées: contrôle humain, surveillance du fonctionnement des systèmes et tenue de journaux (enregistrement des événements). Par ailleurs, outre les règles applicables aux systèmes d'IA à haut risque, le règlement sur l'IA impose des interdictions ciblées, notamment en ce qui concerne les systèmes d'IA utilisés pour reconnaître les émotions («inférer les émotions d'une personne physique») sur le lieu de travail [article 5, paragraphe 1, point f)] et les systèmes d'IA utilisés à des fins de catégorisation

mise en œuvre et le respect effectifs des instruments juridiques de l'UE, tels que [le règlement sur l'IA](#), sont essentiels pour éviter les biais et écarter ces risques. Dans le même temps, l'IA peut changer la manière dont les individus apprennent, acquièrent de nouvelles qualifications et résolvent les problèmes. Dans la stratégie pour l'application de l'IA, il est souligné que le renforcement de la maîtrise de l'intelligence artificielle est un facteur important d'inclusion et d'égalité des chances, et que cette maîtrise est essentielle pour permettre aux Européens d'utiliser ces outils avec discernement et de manière responsable. Toutes ces évolutions soulèvent des **questions de fond sur lesquelles l'UE doit se pencher sans tarder**. Les décideurs politiques doivent réfléchir à la manière dont l'IA influencera l'offre et la demande de main-d'œuvre à l'avenir, aura des répercussions sur les inégalités et, plus généralement, mettra à l'épreuve la résilience du modèle social européen. De plus, le fait de s'appuyer sur des technologies d'IA non européennes peut entraîner des risques supplémentaires, notamment lorsque des données sensibles, des infrastructures critiques ou des fonctions afférentes à la sécurité sont en jeu. Dès lors, les pouvoirs publics doivent prendre les mesures qui s'imposent pour réduire les risques associés aux ruptures technologiques tout en permettant à l'UE de bénéficier des avantages économiques et sociétaux de l'IA.

Pour profiter de ces avantages, et conformément au règlement sur l'IA, les États membres auront besoin des capacités administratives et institutionnelles nécessaires à un déploiement responsable de l'IA, notamment grâce aux moyens suivants: dispositifs de gouvernance appropriés, contrôle humain, gestion des données, analyses d'impact, systèmes de surveillance, garde-fous contre la discrimination et les autres risques pesant sur les droits fondamentaux.

Actions prévues:

- La Commission mettra en place un **groupe d'experts de haut niveau** chargé d'examiner les répercussions potentielles de l'IA sur le marché du travail, en veillant à la cohérence, à la complémentarité et aux synergies avec les initiatives existantes, notamment avec la contribution de l'Observatoire de l'IA lancé dans le cadre de la stratégie pour l'application de l'IA, les objectifs étant les suivants:
 - élaborer des scénarios relatifs à la **trajectoire potentielle à long terme de l'emploi dans l'UE**, compte tenu du déploiement de l'IA sur les lieux de travail, en s'appuyant sur les contributions de l'Observatoire de l'IA et de l'Observatoire européen de veille stratégique sur les besoins en compétences;
 - trouver les moyens les plus efficaces d'anticiper et de gérer les **incidences de l'IA sur l'emploi**, notamment en envisageant un renforcement des outils analytiques de suivi, d'alerte précoce, de prévision et d'anticipation des effets de l'IA sur l'emploi, en veillant à ce que les décideurs politiques, les entreprises et les partenaires sociaux disposent des ressources nécessaires; et

biométrie, qui «catégorisent» individuellement les personnes physiques sur la base de certaines caractéristiques telles que leur affiliation à une organisation syndicale, par exemple [article 5, paragraphe 1, point g)].

proposer des pistes pour ajuster en conséquence les politiques relatives aux marchés du travail et améliorer le fonctionnement de ces derniers.

- Sans préjuger d’une éventuelle action de l’UE dans le cadre de l’acte législatif sur des emplois de qualité, qui fait actuellement l’objet d’une consultation des partenaires sociaux de l’UE, la Commission envisagera **des actions de soutien à une adoption responsable d’outils et de pratiques de gestion algorithmique sur les lieux de travail**, tels que le partage des bonnes pratiques, l’apprentissage mutuel et le renforcement des capacités.

3.3 Inégalités, équité, et égalité des chances

L’Union européenne reste pleinement résolue à **réduire les inégalités persistantes** qui compromettent la cohésion sociale et territoriale, la résilience économique et la promesse fondamentale d’une égalité des chances pour tous relevant du socle européen des droits sociaux. L’UE est nettement moins confrontée aux inégalités que la plupart des autres parties du monde, grâce à la mise en œuvre du modèle social européen. Cependant, malgré les progrès accomplis ces dernières années, des inégalités persistent dans tous les domaines de la vie, et des efforts constants sont nécessaires pour mettre en œuvre des mesures présentant un bon rapport coût-efficacité. Les inégalités ne sont pas uniquement une source de préoccupation sociale; elles constituent des obstacles structurels qui affaiblissent les capacités à long terme de l’UE en matière de viabilité, d’innovation et de concurrence, ainsi que le tissu démographique de l’UE.

Les Européens perçoivent de plus en plus les conditions de vie comme étant inéquitables: [en 2022](#), seuls 38 % d’entre eux les trouvaient en grande partie équitables, contre 51 % en 2017. Si les **[inégalités en matière de revenus](#)** ont diminué à la suite de la pandémie de COVID-19, elles demeurent cependant élevées: les revenus des 20 % de personnes situés au sommet de l’échelle des revenus sont près de cinq fois supérieurs à ceux des 20 % situés au bas de l’échelle. Et la **concentration des richesses** s’est encore accrue: selon les données de 2025 de la [Banque centrale européenne](#) pour la zone euro, les 10 % de personnes les plus riches détenaient environ 57,3 % du patrimoine net total des ménages (pourcentage en grande partie inchangé par rapport à 2023), tandis que les 50 % de personnes les plus pauvres en détenaient environ 5 %.

Les **disparités régionales et territoriales** continuent creuser les inégalités sociales en limitant l’accès à une éducation de qualité, à l’emploi, aux soins de santé, aux soins de longue durée et à d’autres services essentiels. Les quartiers défavorisés, les zones rurales et isolées et les régions ultrapériphériques, confrontés au déclin démographique, à l’exode des jeunes ainsi qu’aux écueils en matière de développement des talents et/ou à leur multiplication, sont particulièrement touchés. Ces difficultés engendrent des coûts sociaux et économiques importants, nuisent à la cohésion territoriale, à la compétitivité, et ne permettent pas d’exploiter le plein potentiel du marché unique.

Dans le même temps, les groupes qui sont défavorisés sur le plan socio-économique, discriminés et marginalisés sont souvent plus exposés à la pollution et à la dégradation de l'environnement, ainsi qu'aux effets négatifs du changement climatique (inondations, incendies de forêt, vagues de chaleur, retrait des sols, etc.), et sont moins à même de fuir ce type de risques. Les **inégalités environnementales** touchent aussi le secteur du logement: les ménages à faibles revenus sont plus susceptibles de vivre dans des logements inadéquats, parfois mal isolés, et d'être peu à même de pouvoir quitter les zones exposées à des risques tels que le risque d'inondations.

Afin de combler ces lacunes, des mesures décisives ont été prises dans le cadre du [plan d'action de 2021](#) pour lutter contre les inégalités et renforcer l'égalité des chances. Pour éviter d'emblée la survenue d'effets indésirables, il convient d'élaborer les politiques voulues en gardant à l'esprit leurs effets distributifs. La Commission publiera en 2027 une étude sur les évaluations des effets distributifs dans les États membres et continuera de promouvoir leur utilisation dans le cadre de l'élaboration des politiques.

L'[Union de l'égalité](#) fournit un cadre stratégique global, qui intègre les stratégies en faveur de l'égalité de genre, de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+, des droits des personnes handicapées, de la lutte contre le racisme, ainsi que de l'égalité, de l'inclusion et de la participation des Roms. La Commission assurera le suivi de la mise en œuvre de ce cadre, notamment de son évolution au niveau national, et en rendra compte dans les prochains rapports sur l'Union de l'égalité.

L'application de la législation et des politiques de l'UE en matière de lutte contre la discrimination reste également fondamentale. Ainsi, la [directive relative à l'égalité raciale](#) et la [directive relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail](#) visent à prévenir et à combattre la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives sont essentielles pour lutter contre la discrimination et les obstacles qui en découlent en matière d'emploi et dans d'autres domaines de la vie. La Commission exhorte les États membres à veiller à ce que des sanctions effectives soient appliquées en cas de discrimination.

La [directive sur la transparence des rémunérations](#), qui est entrée en vigueur en mai 2023 et devait être transposée en droit national par les États membres pour juin 2026 au plus tard, renforce le principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur, contribuant ainsi à faire progresser l'égalité de genre sur le marché du travail. La Commission reste pleinement résolue à garantir sa mise en œuvre et son application. À cette fin, elle continuera d'aider les États membres et les partenaires sociaux à mettre en œuvre la directive de manière efficace, en veillant à ce que la charge administrative reste proportionnée tout en permettant le plein respect de la directive. La Commission apportera par ailleurs un soutien supplémentaire, notamment aux PME qui, en adoptant des pratiques équitables et transparentes en matière de rémunérations, sont les mieux à même d'en tirer des effets concrets, l'aide apportée visant notamment à garantir que la charge administrative liée aux mesures de mise en œuvre soit la plus limitée possible.

L'écart de pension entre les hommes et les femmes (23,9 % en 2025 dans l'UE) témoigne lui aussi des inégalités en matière de progression de carrière, de même que le taux de pauvreté plus élevé observé chez les femmes âgées (21,9 % pour les femmes de plus de 65 ans en 2025 dans l'UE). La stratégie en faveur de l'équité intergénérationnelle et la stratégie en faveur de l'égalité de genre 2026-2030 mettent en évidence le fait que les inégalités en matière d'emploi et de rémunération, ainsi que les tâches de soins non rémunérées s'accumulent tout au long de la vie et débouchent sur des écarts très importants entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la pension de retraite et la sécurité des revenus des personnes âgées.

En contribuant à réduire la pauvreté, la couverture des soins de santé a des effets [comparables à des transferts en espèces](#). Dès lors, une **réforme bien conçue des soins de santé peut aussi contribuer aux efforts de lutte contre la pauvreté de l'UE**. Il est essentiel que les États membres s'appuient sur les lignes directrices des actions **EU4Health** («L'UE pour la santé») et exploitent le potentiel des outils élaborés dans ce cadre, notamment de ceux qui permettent de répartir plus équitablement les prestations de santé, d'offrir des soins de santé plus abordables ou d'[améliorer l'accès des personnes handicapées aux soins de santé](#). Dans le cadre de ces actions, les États membres peuvent aussi compter sur des instruments qui les aident à faire face aux pénuries de personnel de santé, comme les modèles de planification concernant ce personnel et les programmes visant une mobilité équitable et durable de la main-d'œuvre entre l'UE et les pays d'origine des travailleurs du secteur de la santé, susceptible d'inciter ces derniers à venir travailler dans l'Union, par exemple dans le cadre des partenariats pour les talents.

La Commission œuvre actuellement au **renforcement de la dimension territoriale** du socle européen des droits sociaux grâce à de récentes stratégies territoriales applicables au niveau de l'UE⁷, à l'élaboration d'une stratégie pour les régions ultrapériphériques, et d'une stratégie sur le droit au maintien sur le territoire (*Strategy on the Right to Stay*), en s'attachant tout particulièrement à faire en sorte qu'il soit plus facile pour les personnes concernées de saisir les occasions qui se présentent à eux ou d'accéder aux services essentiels, leur permettant ainsi de s'épanouir dans un environnement où ils se sentent chez eux.

L'être humain est confronté aux inégalités dès le début de sa vie, et ces inégalités se multiplient au fil du temps. Les inégalités persistantes en matière d'éducation, aggravées par un sous-investissement du secteur et par la pénurie d'enseignants dans les zones défavorisées, continuent de limiter la mobilité sociale et le potentiel économique.

Les inégalités ne touchent pas uniquement les générations actuelles, elles se transmettent de génération en génération: il convient donc de se pencher sur la question de l'**équité intergénérationnelle**⁸. Si l'on veut réduire la transmission des inégalités, il faut adopter des

⁷ Notamment le programme de l'UE pour les villes, la communication sur les régions orientales de l'UE limitrophes de la Russie, de la Biélorussie et de l'Ukraine, et la stratégie de l'Union pour les îles.

⁸ Le Centre commun de recherche soutient cette stratégie avec un [outil de suivi](#) qui sera officiellement lancé en septembre et permettra de savoir où se situent les différents groupes d'âge en matière de résilience économique, sociale, environnementale et sociétale. L'outil permet également d'évaluer l'évolution des conditions de vie au fil du temps, en comparant les conditions de vie actuelles et passées de personnes appartenant aux mêmes groupes d'âge.

politiques qui agissent à un stade précoce et empêchent la répétition de ce schéma tout au long de la vie. La [stratégie relative à l'équité intergénérationnelle](#) encourage une élaboration des politiques s'inscrivant davantage dans le long terme et prend davantage en considération les préoccupations des jeunes et leur point de vue. **Un investissement social adéquat et bien ciblé, centré sur la personne et sur un territoire**, contribue à prévenir la reproduction des inégalités sociales et permet de réduire les coûts budgétaires et économiques à long terme et de concilier ces objectifs avec la nécessité de garantir la viabilité budgétaire à long terme. Le renforcement de la **garantie européenne pour l'enfance** et le nouvel objectif de l'UE consistant à améliorer les compétences de base des apprenants des milieux défavorisés constituent des outils essentiels pour relever ces défis. Par ailleurs, un **large accès aux pensions complémentaires** peut contribuer à maintenir des niveaux de pensions adéquats pour les futurs retraités et est particulièrement nécessaire compte tenu des effets qu'aura sur les ménages l'évolution démographique dans l'Union⁹.

Actions prévues:

- La Commission apportera un **soutien** supplémentaire, **en particulier aux PME, en ce qui concerne la mise en œuvre de la directive sur la transparence des rémunérations**.
- La Commission fera le point sur les **indicateurs** disponibles permettant de **surveiller l'évolution des inégalités socio-économiques et la mobilité sociale**, en coopération avec les États membres.
- La Commission fournira des **orientations sur les pratiques d'embauche inclusives** par l'intermédiaire de la plateforme européenne des chartes de la diversité.
- Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'union des compétences, la Commission élabore actuellement un **train de mesures «Éducation»** afin d'aider les États membres à améliorer les résultats dans l'enseignement scolaire, et une **stratégie en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP)** afin de rendre les systèmes d'EFP plus attrayants, innovants et inclusifs.
- La Commission travaille actuellement à l'élaboration de la **stratégie sur le droit au maintien sur le territoire**, en accordant une attention particulière à la lutte contre les disparités territoriales en matière d'accès aux services essentiels.
- La future **stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour l'après-2027** visera à faire en sorte que tous les jeunes aient la possibilité de tirer pleinement parti de leur potentiel, sur une base équitable et inclusive (2027).

⁹ À cet égard, la Commission a adopté, en novembre 2025, un train de mesures sur les pensions complémentaires comprenant un ensemble de mesures législatives et stratégiques destinées à stimuler l'épargne-retraite privée et professionnelle dans l'ensemble de l'UE afin de contribuer à garantir des revenus de retraite adéquats.

4. Faire en sorte que les droits sociaux soient une réalité pour tous - relancer l'effort collectif

4.1. *Simplification, mise en œuvre et application*

L'acquis social de l'UE doit suivre l'évolution des défis qui se posent dans les domaines sociaux et de l'emploi et **rester efficace, accessible et facile à mettre en œuvre** et, dans le même temps, les droits et les normes qui sous-tendent le modèle social européen doivent être pleinement préservés. La Commission s'étant engagée à appliquer le principe de la «simplicité dès la conception», elle continuera de veiller, dans le cadre des initiatives futures, à accorder d'emblée la considération voulue aux questions de simplification, de mise en œuvre et d'application, ainsi qu'à préserver les droits et les protections applicables. La Commission est déterminée à réduire de manière proactive et significative la charge administrative pesant sur les entreprises, les travailleurs et les citoyens, tout en veillant au respect des normes sociales. À cette fin, elle recensera les difficultés de mise en œuvre dans le cadre du Semestre européen et travaillera en étroite collaboration avec les États membres et les parties prenantes afin de faciliter la bonne application de l'acquis social de l'Union. Le futur **train de mesures sur la mobilité équitable de la main-d'œuvre** contribuera à la réalisation de ces objectifs, en encourageant le recours à des règles plus simples, plus équitables et plus efficaces en matière de mobilité de la main-d'œuvre, notamment celle des travailleurs transfrontières, en renforçant les mesures d'application de la législation, et en soutenant le bon fonctionnement du marché unique.

La Commission intensifie ses efforts pour veiller à ce que l'acquis social reste adapté aux objectifs poursuivis. Il s'agit notamment de tester la solidité des cadres juridiques existants et de poursuivre les dialogues sur la mise en œuvre de la réglementation avec les parties prenantes et les partenaires sociaux, en fonction des besoins, afin de recenser les obstacles à la mise en œuvre dans la pratique et de repérer ce qu'il serait possible de simplifier. Les initiatives futures, telles que le train de mesures sur la mobilité équitable de la main-d'œuvre et certains éléments de l'acte législatif sur des emplois de qualité, contribueront de manière tangible à la simplification et au bon fonctionnement du marché unique, tout en renforçant les droits des travailleurs, notamment des travailleurs transfrontières, en ce qu'elles permettront de mieux faire respecter la législation sociale et du travail et de mieux lutter la concurrence déloyale ainsi que contre la fraude sociale et les abus en matière sociale. Par ailleurs, en 2027, la Commission réexaminera la mise en œuvre de la directive (UE) 2019/1152 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne.

Conformément au pacte pour le dialogue social européen de 2025, la Commission **continuera de renforcer la coopération avec les partenaires sociaux**, dont le rôle reste essentiel en ce qui concerne tant la conception des politiques du marché du travail que leur mise en œuvre. Les organisations de la société civile resteront également des partenaires de premier plan, compte tenu de leur rôle fondamental dans l'élaboration de politiques sociales et de l'emploi inclusives: elles portent la voix des marginaux, surveillent la législation pour déceler les

éventuelles lacunes dans sa mise en œuvre, et encouragent l'innovation au niveau local. De même, la collaboration avec les agences de l'UE se poursuivra pour soutenir la mise en œuvre, la collecte d'éléments probants et à des fins de suivi. Les structures de gouvernance et les mécanismes de coopération existants seront davantage mis à profit pour faciliter l'échange de bonnes pratiques et améliorer la mise en œuvre des politiques.

4.2 Coordination, financement et suivi des priorités en ce qui concerne les questions sociales et relatives à l'emploi

Alors que les États membres œuvrent à l'alignement de leurs stratégies, réformes et investissements nationaux sur le socle européen des droits sociaux et sur les grands objectifs définis pour 2030, une action coordonnée, une utilisation optimale des fonds de l'UE et un suivi rigoureux, y compris en ce qui concerne les sous-objectifs, sont essentiels pour garantir la réalisation de progrès tangibles.

Le [Semestre européen](#) et les [lignes directrices pour les politiques de l'emploi de 2026](#) fournissent une feuille de route claire, et leur mise en œuvre nécessite des investissements importants et une élaboration des politiques fondée sur les données. Le [cycle 2026 du Semestre européen](#) a marqué la deuxième année de mise en œuvre du nouveau [cadre de gouvernance économique de l'Union](#), qui repose solidement sur le socle. Le nouveau cadre a permis d'intégrer davantage les politiques économiques, sociales, de l'emploi, de l'éducation et en matière de compétences dans le processus du Semestre européen, notamment grâce à l'introduction d'un [cadre de convergence sociale](#). Cette intégration plus poussée des politiques met en évidence le rôle des réformes et des investissements sociaux en tant que moteurs de productivité, de compétitivité et d'une croissance économique inclusive. En outre, le cycle 2026 du Semestre européen a marqué un tournant important, en permettant d'affiner l'angle sous lequel la compétitivité est examinée, à savoir celui du capital humain. Il en est ressorti la toute première [recommandation relative au capital humain](#). Le Semestre a également débouché sur une analyse complète des politiques en matière de logement abordable et des défis à relever en matière de qualité de l'emploi, sur la base du cadre de suivi actualisé du Comité de l'emploi (COEM). La Commission invite les États membres à mettre en œuvre les recommandations par pays formulées à leur égard.

Afin de renforcer encore l'efficacité des politiques au niveau de l'UE et au niveau national, il convient de fonder l'évaluation et la conception des politiques sur des données fiables et adéquates. À cet effet, des efforts seront déployés pour mettre en place une **plateforme de données administratives de l'UE** garantissant un meilleur accès aux données et permettant une utilisation secondaire des données relatives à l'emploi, à la sécurité sociale et à la fiscalité, à des fins d'analyse, d'évaluation et de suivi des politiques en la matière, ainsi que de recherche dans ce domaine. L'utilisation de ces données peut s'avérer plus efficace, moins coûteuse et plus rapide que des alternatives telles que l'analyse de données résultant d'enquêtes.

Par ailleurs, la Commission invite les États membres à exploiter au mieux les instruments de financement existants et futurs de l'UE, en veillant à affecter les ressources à des domaines

prioritaires tels que le développement des compétences, la protection sociale, l'inclusion sur le marché du travail et des transitions justes.

À la suite de la pandémie de COVID-19, dans le contexte de NextGenerationEU, la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) a aidé les États membres à mettre en œuvre des réformes et des investissements portant sur l'accès à une éducation, à des emplois et à des soins de qualité, et à contribuer au renforcement de l'égalité des chances et de l'inclusion sociale, plus de 144 milliards d'EUR ayant été alloués à des objectifs sociaux.

Doté d'un budget de l'UE de 94 milliards d'euros (139 milliards d'euros cofinancement national inclus), le Fonds social européen plus (FSE+) reste une pierre angulaire du soutien en faveur d'initiatives qui favorisent l'emploi, l'éducation et l'inclusion sociale. Sa période de financement actuelle a été programmée conformément aux principes du socle, ce qui en fait le principal instrument de la mise en œuvre de ce dernier. Les objectifs de financement correspondent aux trois chapitres du socle, et les seuils minimaux de dépenses reflètent un engagement fort en faveur de l'application des principes qui y sont énoncés.

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) appuie également ces efforts en finançant des investissements dans les infrastructures et les équipements ainsi qu'en faveur de la coopération transfrontière, afin de soutenir l'accès à des services inclusifs et de qualité. En outre, le Fonds social pour le climat, financé par les recettes provenant de la vente des quotas du SEQUE, continuera de jouer un rôle crucial dans l'atténuation des incidences sociales potentielles découlant du nouveau système d'échange de quotas d'émission (SEQUE2) pour les bâtiments, le transport routier et d'autres secteurs, en ce qu'il permet d'aider les ménages vulnérables, les usagers vulnérables des transports et les microentreprises à mesure que l'UE progresse sur la voie de la neutralité climatique. De plus, les priorités horizontales en matière de transitions écologique et numérique relevant d'**Erasmus+** font de ce dernier un instrument majeur pour renforcer les connaissances, les compétences et les comportements liés au changement climatique, soutenir le développement durable, ainsi que l'éducation et les compétences numériques.

Dans le cadre de la programmation actuelle, l'instrument d'appui technique a également aidé les États membres en ayant fait la demande à concevoir et à mettre en œuvre des réformes relevant du socle européen des droits sociaux, notamment dans des domaines tels que les politiques du marché du travail, la gouvernance des compétences, la protection sociale, les politiques en matière de soins de santé et la numérisation des administrations publiques. Au cours de la période restant à courir du cycle 2021-2027 de l'instrument d'appui technique, les États membres pourront continuer à bénéficier d'un appui technique ciblé pour renforcer les capacités administratives et institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre des réformes liées au socle.

Les États membres sont vivement encouragés à exploiter pleinement toutes les possibilités de financement disponibles, tant au cours de la période de programmation actuelle que dans le cadre des plans de partenariat national et régional proposés relevant du prochain budget à long terme de l'UE.

Au-delà du financement direct, il conviendrait que les États membres étudient les possibilités de mobilisation d'investissements privés dans le cadre d'InvestEU et du futur Fonds européen pour la compétitivité, en développant des solutions innovantes servant les objectifs du socle. Les partenariats public-privé, les instruments financiers mixtes et les garanties budgétaires peuvent constituer de puissants leviers de mobilisation de ressources supplémentaires, décuplant les retombées des financements de l'UE et inspirant des solutions durables axées sur le marché.

5. Conclusion

Si la mise en œuvre intégrale du socle européen des droits sociaux est un impératif pour l'Union, il s'agit aussi d'un avantage stratégique, qui ouvre des perspectives, renforce l'autonomie et favorise la compétitivité en son sein.

La Commission invite tous les partenaires à intensifier les efforts conjoints qu'ils déploient et à mettre pleinement en œuvre le socle européen des droits sociaux, ainsi que les objectifs stratégiques des États membres et de l'Union à l'horizon 2030. Pour ce faire, un financement ciblé et à long terme est nécessaire, ainsi que des réformes stratégiques et politiques, et des mesures qui génèrent des rendements économiques et sociaux durables.

Le socle a fait ses preuves au fil du temps et reste la boussole d'une Europe sociale forte et résiliente. Les vingt principes sur lesquels il est fondé contribuent à renforcer l'économie sociale de marché de l'Europe, ce qui est une source d'espoir pour de nombreuses personnes alors que nos marchés du travail et nos sociétés subissent de profondes mutations. Nous devons donner une plus grande visibilité aux droits sociaux, renforcer l'évaluation des normes sociales et de la convergence sociale ascendante, à un moment où l'Union fait face à des défis majeurs. L'année 2027 marquera le 10^e anniversaire de la proclamation du socle, un moment important qui est propice à l'accélération de sa mise en œuvre et qui fournit l'occasion de réitérer l'engagement de continuer à conférer une forte dimension sociale à l'Union d'aujourd'hui et de demain. .

En ces temps de mutations profondes et rapides, ce sont le socle et la dimension sociale de l'Europe dans son ensemble qui définissent le mieux les valeurs de l'UE et qui unissent entre eux les Européens. Le socle fournit les filets de sécurité nécessaires ainsi qu'un cadre clair et résilient permettant d'anticiper et de gérer les changements apportés par l'IA et induits par les transformations technologiques, démographiques et géopolitiques. La mise en œuvre du socle démarre aux niveaux national, régional et local, où les partenaires sociaux et la société civile jouent un rôle fondamental, et son renforcement relève d'une responsabilité commune. C'est pourquoi, tout en respectant et en soutenant pleinement les différentes approches adoptées à travers l'Europe, nous devons intensifier nos actions, affirmer nos valeurs communes et renouveler notre engagement à l'égard des vingt principes et droits du socle afin d'offrir les meilleures perspectives possibles aux citoyens, à l'économie et à la société dans son ensemble.